

Belle famille de soldat Delaurier

Dans les archives départementales numérisées de la Haute-Garonne, la copie du livret matricule de **Philippe Delaurier** donne les informations suivantes :

Il est né le 7 octobre 1896, à Miramont (Haute-Garonne), fils de Jacques Delaurier et de Boer Rosine, domiciliés à Cazères (Haute-Garonne).

Lors du conseil de révision de la classe 1916, il a déclaré résider à Cazères et être marchand ambulant.

Il avait les cheveux châtons, les yeux gris. Il mesurait 1.74 m.

Incorporé au 59° régiment d'Infanterie de Foix (Ariège) à compter du 21 avril 1918, arrivé au corps et soldat de 2° classe le 23 avril 1918.

~~Condamné le 19 décembre 1918, à la peine de 3 ans d'emprisonnement avec sursis par application de l'article 213 du code de justice militaire et 1^{ier} des lois du 23 mars 1891 et 28 juin 1904 et 2^{ème} des lois du 27 avril 1916 : Coupable d'abandon de poste sur un territoire en état de guerre par suite de mutilation volontaire dans le but de se faire évacuer.~~

Condamné à un an de prison sans sursis et maintenu en prison par le conseil de guerre de la 17° région à Toulouse, le 23 janvier 1920.

Passé en gestion au 14° régiment d'Infanterie le 16 février 1920, à la dissolution du 59° RI.

Passé au 7° régiment d'infanterie le 15 août 1920.

Passé au 2° bataillon d'infanterie légère d'Afrique à compter du 6 novembre 1921.

Ce ne sont pas des unités disciplinaires au sens strict. Elles ont néanmoins accueilli dans leur rang les jeunes hommes déjà condamnés dans le civil, au moment où ceux-ci devaient faire leur service militaire, et des militaires sanctionnés, après leur passage dans des compagnies de discipline. Cependant il est clair qu'il y régnait une discipline bien plus forte que dans les autres unités de l'armée. Initialement, les soldats du 1^{er} BILA sont les *Flore*, ceux du 2^e *Zéphyr*, ceux du 3^e *Chardonnet*, (Source Wikipédia)

En 1914, à la déclaration de la guerre, les effectifs restent en garnison en Afrique du Nord afin d'y assurer le maintien de l'ordre ; on a formé pour la durée de la guerre, et par prélèvement de compagnies dans les 5 BILA, trois Bataillons de Marche d'Infanterie Légère d'Afrique (**BMILA**), qui ont été engagés en métropole où elles se sont distinguées : les 1^{er}, 2^e et 3^e BMILA.

Les cinq BILA « historiques » sont restés combattre les tribus rebelles au Maroc et en Tunisie.

Maintenu au corps du 17 avril 1922 au 31 octobre 1922.

Certificat de bonne conduite refusé.

Campagnes :

Contre l'Allemagne : du 23.08.1918 au 23.10.1919.

A pris part à l'affaire de Brou-Triouanini le 22 mai 1922.